



**THE
CHISHOLM
LEGACY
PROJECT**

Concours vidéo « Mo Money Mo Problems » sur la justice climatique

Un hommage au 50^e anniversaire du hip-hop

Mo Money Mo Problems: The Climate Justice Remix interprété par The Notorious B.F.C. (Black Femme Crew) célèbre le 50^e anniversaire du hip-hop et lance un appel urgent pour la justice climatique

[Mo Money Mo Problems: The Climate Justice Remix](#) est une parodie et un hommage au classique du hip-hop [Mo Money Mo Problems](#) de Notorious B.I.G., P. Diddy et Ma \$ e, qui s'inspire fortement de « I'm Coming Out » de Diana Ross, un autre hymne au pouvoir dirigé par des femmes !

La vidéo se divise en trois parties. Le premier couplet donne le point de vue de notre chère Terre mère, dénonce les combustibles fossiles et célèbre le pouvoir du peuple. Le deuxième se place du point de vue des communautés et du pouvoir de la démocratie. Le troisième couplet culmine avec la Terre mère et les communautés qui s'unissent pour lutter en faveur de la justice climatique !

LE DÉFI : NOUS VOUS INVITONS MAINTENANT À IMITER VOS ARTISTES HIP-HOP PRÉFÉRÉS

Voici le concours vidéo TCLP Mo Money Mo Problems Climate Justice !

Voici l'occasion de le faire :

- Throw Down the Mic : créez votre propre hymne hip-hop en faveur de la justice climatique.
- Laissez libre cours à votre créativité : créez une vidéo à la fois éducative et captivante.
- Défendez une cause : faites connaître la justice climatique, plaidez pour le changement et inspirez la communauté mondiale.

Le concours vidéo « **TCLP : Climate Justice** » vous invite à faire preuve de créativité pour transmettre un message convaincant sur la justice climatique à travers une vidéo de hip-hop !

Prix et dates clés :

- Première place (1) : 10 000 \$
 - Deuxième place (1) : 5 000 \$
 - Troisième place (1) : 2 000 \$
 - 3 vice-champions : 1 000 \$ chacun
-
- Date limite de l'envoi des vidéos : 24 novembre
 - Période de vote : du 27 au 30 novembre (vote du public + jury)

- Annonce du gagnant : 4 décembre (accompagné d'une projection virtuelle et en direct à la [CCNUCC COP 28](#))

Les vidéos gagnantes seront annoncées le 4 décembre 2023, à la fois virtuellement et lors de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique de 2023 (CCNUCC COP 28), avec une projection de toutes les vidéos lors de la CCNUCC COP 28 et une diffusion en ligne dans le monde entier !

Les concurrents et participants doivent être âgés de 18 ans ou plus pour participer.

Comment participer

Le défi :

Créer une vidéo d'une durée minimale de 2 minutes (120 secondes) et d'une durée maximale de 5 minutes et 15 secondes (315 secondes).

Les candidatures de groupe doivent avoir un chef d'équipe désigné pour la communication sur les questions techniques et administratives et, le cas échéant, pour la notification des finalistes et des gagnants.

Il n'y a aucune restriction quant à la manière dont vous réalisez votre vidéo. Vous pouvez parler à la caméra, utiliser des accessoires, incorporer des animations, etc. L'objectif est de faire preuve de créativité et de délivrer un message convaincant sur la justice climatique par le biais d'une chanson et d'une vidéo de style hip-hop !

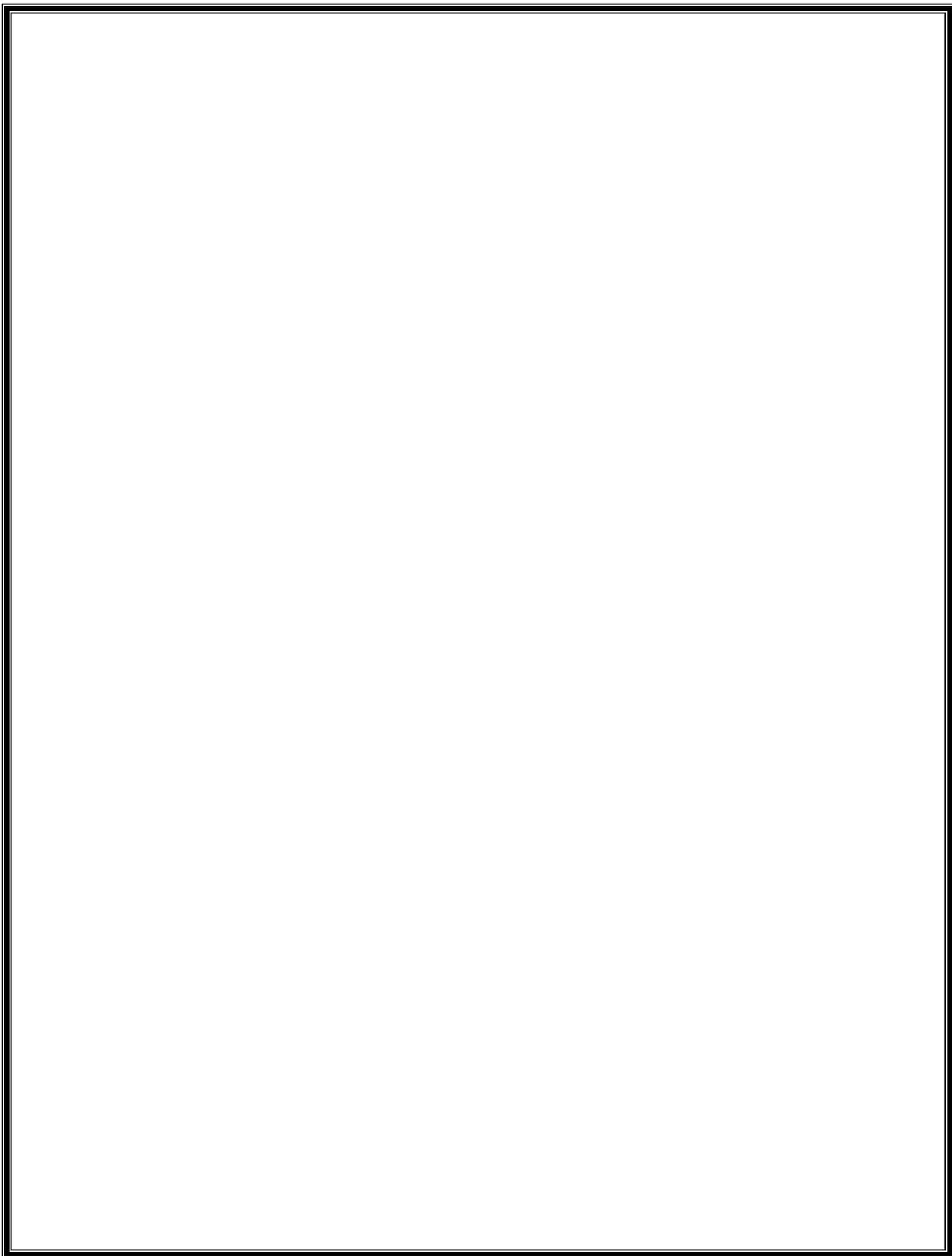
Spécifications vidéo :

1. Le nom du fichier vidéo doit être : Titre de la chanson_Nom_Prénom de la personne qui présente la vidéo ou du chef d'équipe, selon le cas.
2. Les vidéos ne doivent pas durer moins de 2 minutes (120 secondes) ni plus de 5 minutes et 15 secondes (315 secondes). Les vidéos en dehors de cette fourchette ne seront pas prises en considération.
3. Tous les concurrents et participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
4. Les vidéos doivent être filmées et montées en haute résolution (HD 1290x720 ou plus).
5. Le concours s'ouvre le 31 octobre 2023.
6. Soumettez votre vidéo [en cliquant ici](#) avant le 18 novembre 2023.

Le jury :

Les participants seront évalués sur la base de leur message et de leur communication, de leur créativité et de la qualité de leur vidéo et de leur montage. ***Mo Money, Mo Problems: The Climate Justice Remix*** est un exemple du type de message que nous recherchons !

Le jury de ce concours sera composé de leaders de la justice climatique et environnementale. Le public pourra également voter ! La délibération finale aura lieu du 21 au 26 novembre 2023.



Règles et lignes directrices

Tous les participants et concurrents sont tenus de prendre connaissance de ces règles et lignes directrices avant de participer au concours. Votre participation sera considérée comme une reconnaissance et une acceptation de ces règles et lignes directrices. Les candidatures qui ne respectent pas les règles et lignes directrices suivantes seront disqualifiées. Le Chisholm Legacy Project n'est pas tenu de répondre aux réclamations ou aux demandes de renseignements concernant les résultats du concours. Le Chisholm Legacy Project a le dernier mot sur tout point non mentionné dans les règles de participation.

- Les vidéos ne doivent pas durer moins de 2 minutes (120 secondes) ni plus de 5 minutes et 15 secondes (315 secondes).
- Le Chisholm Legacy Project se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il considère comme altérant le processus d'inscription, le fonctionnement du concours, les procédures de vote, le jury ou le site web du Chisholm Legacy Project.
- Une seule candidature par individu ou par équipe. Si vous soumettez votre candidature en tant qu'individu, vous ne pouvez pas le faire en tant que membre d'une autre équipe et vice versa.
- Tous les concurrents et participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
- Les vidéos doivent être des œuvres originales de l'équipe ou de l'individu, ne doivent pas porter atteinte aux droits des tiers. Elles doivent être adaptées à une projection publique et ne doivent pas être obscènes. Les vidéos ne doivent pas contenir de déclarations diffamatoires à l'égard d'une personne, d'une organisation ou d'une entité et ne doivent pas porter atteinte à la vie privée ou à d'autres droits d'une personne, d'une organisation ou d'une entité. Les vidéos dont le contenu est interdit ou inapproprié, conformément aux directives du jury, à sa seule discrétion, seront disqualifiées et supprimées par le Chisholm Legacy Project.
- Un seul vote par personne est autorisé pour le vote du public. Le vote du public sur les vidéos finalistes sera ouvert du 21 au 26 novembre 2023.
- Nonobstant ce qui précède, les personnes suivantes ne sont PAS autorisées à participer aux concours du Chisholm Legacy Project, même si elles remplissent les conditions énoncées ci-dessus :
 - a) Tout employé (à temps plein, à temps partiel et/ou temporaire), entrepreneur indépendant ou membre du conseil d'administration du Chisholm Legacy Project ; b) Tout membre de la famille immédiate de ces employés, entrepreneurs indépendants ou membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, les conjoints actuels et/ou ex-conjoints, parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, frères et sœurs, beaux-parents et/ou parents par mariage dans l'une des catégories précédentes ; et c) Tout autre individu résidant légalement dans le même ménage (c.-à-d. à la même adresse) que ces employés, entrepreneurs indépendants ou membres du conseil d'administration, y compris, mais sans s'y limiter, les colocataires, les autres personnes significatives et les partenaires.

Conditions générales

Tous les participants et les concurrents conservent les droits sur leurs chansons et/ou de leurs vidéos, mais par son inscription, le participant accorde au Chisholm Legacy Project une licence non exclusive et

irrévocable pour copier, reproduire, afficher ou distribuer la vidéo, et pour réaliser des travaux dérivés basés sur la vidéo ou une partie substantielle de la vidéo sans autorisation préalable. Le Chisholm Legacy Project attribuera tout travail dérivé au candidat.

Si le nombre de vidéos qualifiées reçues est insuffisant, le Chisholm Legacy Project se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours avant d'annoncer les gagnants.

Les décisions des juges sont considérées comme définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel ou d'un réexamen.

Tous les participants acceptent qu'eux-mêmes, leurs héritiers et leur succession dégagent de toute responsabilité tous les employés du Chisholm Legacy Project en cas de blessures et/ou de réclamations résultant de leur participation à ce concours. En participant, tous les participants garantissent qu'ils ont obtenu le consentement de chaque personne qui apparaît, dont l'image apparaît ou dont la voix est entendue dans leur vidéo.

Les gagnants seront informés par e-mail ou par téléphone vers le 30 novembre 2023, et devront remplir une décharge publicitaire et tout autre document pouvant être requis par le Chisholm Legacy Project pour protéger son droit de diffuser et d'utiliser l'inscription gagnante. Les documents requis doivent être signés et reçus dans un délai de sept (7) jours civils à compter de la date imprimée sur la notification du gagnant. Le non-respect de cette règle peut entraîner la perte de l'extension de la reconnaissance et de la distribution nationale et la sélection du candidat suivant le mieux classé comme point focal. Si un gagnant ne peut être contacté dans les cinq (5) jours civils suivant la première tentative de notification, si la notification est renvoyée comme étant non distribuable, si le gagnant rejette la notification ou, en cas de non-respect du règlement et des lignes directrices du concours, le statut de gagnant sera annulé et le participant ayant obtenu le score le plus élevé suivant sera désigné comme gagnant.

N'incluez pas d'autres vidéos ou de la musique dans votre vidéo sans autorisation. En soumettant une vidéo, chaque participant garantit qu'il est le seul auteur et détenteur des droits d'auteur de la vidéo ou qu'il a l'autorisation (par le biais d'une licence ou autre) d'utiliser ou d'incorporer les parties de la vidéo dont l'auteur ou le détenteur est un tiers. L'utilisation d'images, de musique et d'autres œuvres du domaine public peut être incorporée dans les candidatures, mais le matériel qui enfreint les droits d'un tiers ne peut pas être utilisé.

Les gagnants sont responsables de toutes les taxes ou autres frais liés au prix reçu.

Politique de confidentialité : le Chisholm Legacy Project ne communiquera pas vos coordonnées à des tiers sans votre autorisation.

Champs du formulaire d'entrée

Soumettez votre vidéo en [cliquant ici](#)

Indiquez le nombre total de personnes qui participent à votre projet. Veuillez saisir un nombre entre 1 et 25

Indiquez leurs noms légaux, un sur chaque ligne

Nom de l'artiste ou du groupe

E-mail du contact principal (obligatoire)

Téléphone du contact principal

Fournissez un lien vers votre vidéo (obligatoire) : partagez un lien vers votre vidéo sur Dropbox, YouTube, Vimeo ou tout autre site où nous pouvons y accéder et la télécharger.

Titre de la chanson (obligatoire)

Consentement (obligatoire)

L'artiste ou le groupe qui soumet la candidature accepte les conditions du concours (voir le règlement et les lignes directrices ci-dessus)

Cliquez sur « Soumettre » lorsque vous êtes prêt